

REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE

COUR D'APPEL D'ABIDJAN

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ABIDJAN

RG N°2110/2018

ORDONNANCE DU JUGE DE
L'EXECUTION

Affaire

**L'Association des Producteurs de
Tabacs du Centre dite APTC**

(Me Henri KOUAKOU)

Contre

**La Banque pour le Commerce et
l'Industrie de la Côte d'Ivoire dite
BICICI**

(SCPA DOGUE-Abbé YAO & Associés)

DECISION

CONTRADICTOIRE

Donnons acte à l'Association des
Producteurs de Tabacs du Centre dite
APTC de son désistement d'instance ;

Disons que l'instance est éteinte ;

Mettons les dépens de l'instance à sa
charge ;



AUDIENCE PUBLIQUE DU 07 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit ;
Et le sept Juin ;

Nous, TRAORE BAKARY, Vice-Président, délégué dans les
fonctions de Président du Tribunal de commerce
d'Abidjan, statuant en matière d'exécution ;

Assisté de Maître N'CHO PELAGIE ROSELINE, Greffier ;

Avons rendu l'ordonnance dont la teneur suit :

Par exploit d'assignation en date du 29 Mai 2018,
l'Association des Producteurs de Tabacs du Centre dite APTC,
a servi assignation à la Banque pour le Commerce et
l'Industrie de la Côte d'Ivoire dite BICICI, d'avoir à
comparaître le 07 Juin 2018, devant la juridiction
présidentielle de ce siège, aux fins d'entendre condamner
celle-ci au paiement de la somme de 10.000.000 F CFA pour
manquement à ses obligations de tiers, sous astreinte
comminatoire de 1.000.000 F CFA par jour de retard à
compter du prononcé de la décision ;

A l'audience du 07 Juin 2018, l'Association des Producteurs
de Tabacs du Centre dite APTC a déclaré se désister de son
instance ;

DES MOTIFS

SUR LE CARACTERE DE LA DECISION

La BICICI a comparu ;
Il y a lieu de statuer par décision contradictoire ;

SUR LE DESISTEMENT D'INSTANCE

Au cours de l'audience du 07 Juin 2018, l'Association des
Producteurs de Tabacs du Centre dite APTC a déclaré se
désister de son instance ;

Il y a lieu de lui donner acte de son désistement d'instance et
dire que l'instance est éteinte ;

22518
BW
Deyu

SUR LES DEPENS

L'Association des Producteurs de Tabacs du Centre dite APTC s'étant désistée de son instance, il convient de la condamner aux dépens ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière d'exécution et en premier ressort ;

Donnons acte à l'Association des Producteurs de Tabacs du Centre dite APTC de son désistement d'instance ;

Disons que l'instance est éteinte ;

Mettons les dépens de l'instance à sa charge ;

Et ont signé le Président et le Greffier./.




n° 0028275

O.F. : 8.000 francs
ENREGISTRE AU PLATEAU
Le 16.07.2018
REGISTRE A.J. Vol. 24 F° 55
N° 1162 Bord 395 145
REÇU : Dix huit mille francs
Le Chef du Domaine de
l'Enregistrement et du Timbre




051 1000000
 CHANGING TO
 THE NEW
 SYSTEM
 OF
 THE
 NEW
 SYSTEM
 OF
 THE
 NEW
 SYSTEM

